

Doctorat en cotutelle

La cotutelle de thèse internationale :

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorants en développant la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés. Les deux directeurs de thèse s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant ; leurs compétences sont donc exercées conjointement. Le doctorant doit effectuer ses recherches dans les deux pays de la cotutelle selon des modalités établies par une convention. Un accord-cadre ou un accord spécifique entre les établissements peut venir assouplir les conditions du bon déroulement de la thèse.

Quel diplôme obtient-on ?

Chaque cotutelle de thèse se déroule dans le cadre d'une convention liant deux établissements dont un est nécessairement français. Les procédures et les règles sont celles du Doctorat français et celles du Doctorat dans le pays partenaire. Les deux universités reconnaissent la validité de la cotutelle mise en place et celle du diplôme soutenu (grade de Docteur pour l'université française et diplôme équivalent pour l'université étrangère).

Concernant la délivrance du diplôme :

- L'étudiant reçoit deux diplômes de Docteur de chacun des établissements. Chaque diplôme porte alors la mention du diplôme spécifique à chaque établissement, mentionne le fait que la thèse a été faite en cotutelle et précise le nom de l'établissement partenaire.

Dans les deux cas, la thèse n'est soutenue que dans un seul des deux établissements associés à la cotutelle, sur décision de deux directeurs de recherche.

Il est également utile de joindre le dossier d'admission que vous trouverez en téléchargement sur le site de l'ED concernée

Téléchargement

[Convention pour cotutelle de thèse 2018-2019](#)